

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES


MAIRIE DE COMMELLE-VERNAY

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme GUILLIER LAETITIA 09826 MAIRIE DE COMMELLE-VERNAY MAIRIE DE COMMELLE-VERNAY	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 01-02-2017 (anc. 8 A 11 M)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 7ème échelon Depuis le 16-04-2024	<input checked="" type="radio"/> Oui / <input type="radio"/> Non	1	01-01-2026 01/11/26
Mme SATORY ADELINE 11628 MAIRIE DE COMMELLE-VERNAY MAIRIE DE COMMELLE-VERNAY	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps non complet (>= seuil CNRACL) à 31.00 h Depuis le 01-05-2018 (anc. 7 A 3 M)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 7ème échelon Depuis le 01-03-2025	<input checked="" type="radio"/> Oui / <input type="radio"/> Non	2	01-10-2026 01/11/26

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.


Le Maire,



Vous devez effectuer les étapes suivantes :

Julien PROST

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE COMMELLE-VERNAY

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Agent de maîtrise principal

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. LAFOND DAVID 04366 MAIRIE DE COMMELLE-VERNAY MAIRIE DE COMMELLE-VERNAY	Agent de maîtrise Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-07-2022 (anc. 3 A 6 M)	Titulaire (CNRACL) 13ème échelon Depuis le 16-11-2022	<input checked="" type="radio"/> Oui / <input type="radio"/> Non	A	01-07-2026 01/11/26

Le Maire,

Julien PROST

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

